

PRÉVENTION DES RISQUES EN INDUSTRIE CHIMIQUE POUR PRESTATAIRES EXTÉRIEURS - FORMATION INITIALE - NIVEAU 1

Code R4346

Objectifs :

A l'issue de cette formation, le participant doit être capable de :

- Identifier les risques générés par les installations, les produits et l'ensemble des entreprises extérieures.
- Respecter les procédures d'intervention.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Moyens audiovisuels - Démonstrations - Exposés - Contrôle des connaissances par QCM avec correction collective.
- Remise de documents aux participants.

Public concerné et prérequis minimum nécessaire :

- Toute personne d'une entreprise extérieure travaillant sur des sites chimiques ou pétrochimiques.

Divers : Pour l'encadrement, il est nécessaire de passer le niveau 2.

Durée : 7 heures

Durée de validité : 3 ans

Le stagiaire doit se présenter à la formation muni d'une pièce d'identité.

CONTENU DE LA FORMATION

ORGANISATION DE LA SECURITE

- Conditions d'accès :
 - obligations
 - formations nécessaires
- Circulation :
 - des personnes
 - des véhicules ou engins
- Plan de prévention :
 - les permis et autorisations
 - rôle, validité, respect

RISQUES LIES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES

- Dangers à exercer son travail sur site :
 - unité en service ou arrêt
 - ambiance de travail
- Risques spécifiques :
 - toxiques
 - corrosifs
 - inertants
 - produits chauds ou froids
 - incendie
- Identification des produits :
 - étiquetage
 - transport
 - précautions d'utilisation
- Conséquences possibles d'un accident du travail sur :
 - le plan humain
 - l'installation
 - le plan économique
 - le plan pénal

ATTITUDE A ADOPTER

- Sur le lieu de travail :
 - équipement de protection individuelle
 - droit de retrait
 - conduite à tenir en cas d'accident

RISQUES ET PREVENTION LIES AUX TRAVAUX

- Travaux à chaud
- Travaux en atmosphère confinée
- Travaux en hauteur
- Travaux de manutention, levage
- Travaux de fouille
- Travaux d'ordre électrique
- Travaux de nettoyage, décapage, peinture
- Travaux sous rayonnement ionisant
- L'ordre et la propreté des chantiers
- Risques liés à la simultanéité des travaux

COMPORTEMENT INDIVIDUEL

- Réflexion, vigilance
- Aides disponibles :
 - chargé de sécurité, pompier,...
 - personnel entreprise utilisatrice
 - CHSCT, délégués du personnel



ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE SUD-OUEST
Maison de l'Industrie - BP 75 - 40 avenue Maryse Bastié - 33523 BRUGES CEDEX - ☎ 05.56.57.44.44 - Télécopie 05.56.28.44.15